

**AVIS**

**MODIFICATION SIMPLIFIEE**  
**DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE SAINT PAUL EN JAREZ**  
**MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

Le Président de Saint-Etienne Métropole a prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de SAINT PAUL EN JAREZ pour :

- Mettre à jour la liste des emplacements réservés.
- Prendre en compte les nouvelles prescriptions concernant les marges de recul définies par le Conseil Départemental le long des voiries départementales

Par délibération en date du 3 avril 2019, le Conseil Métropolitain de Saint-Etienne Métropole a défini les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de SAINT PAUL EN JAREZ.

Il est donc procédé à une mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de Saint Paul en Jarez pendant une durée de 33 jours, du lundi 15 avril 2019 (9h00) au vendredi 17 mai 2019 (16h00) inclus.

Pendant cette période, le dossier sera tenu à la disposition du public :

- à la commune de Saint Paul en Jarez en mairie, 34 rue de la République aux jours et heures habituels d'ouverture, où un registre permettra le recueil des observations du public,
- au siège de Saint-Etienne Métropole, Direction du Développement territorial, 2 avenue Grüner, 42000 Saint-Etienne, aux jours et heures habituels d'ouverture, où un registre permettra le recueil des observations du public, et sur le site Internet de Saint-Etienne Métropole à l'adresse suivante : <https://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>

Le dossier mis à disposition comprend le projet de modification avec l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les Personnes Publiques Associées (PPA).

A l'issue de cette mise à disposition, le Président de Saint-Etienne Métropole en présentera le bilan devant le Conseil Métropolitain, qui en délibérera et adoptera, le cas échéant, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.